

Mdeon voit l'avenir avec optimisme

Mdeon est reconnu depuis deux ans par l'autorité fédérale pour la délivrance de visas aux entreprises de médicaments et d'équipements médicaux. Le moment par excellence pour revenir sur le fonctionnement de ces deux dernières années mais aussi pour envisager les perspectives d'avenir.

Depuis le 1er janvier 2007, tout producteur ou fournisseur d'équipements médicaux ou de médicaments qui souhaite inviter le titulaire d'une profession du secteur des soins de santé à une manifestation scientifique avec au moins une nuitée est tenu légalement d'obtenir au préalable un visa à cet effet. L'asbl Mdeon a été agréée officiellement par arrêté royal du 25 février 2007 (M.B. 9 mars 2007) par l'autorité fédérale (entendez : l'Agence Fédérale des Médicaments et des Produits de Santé) pour délivrer ce visa. Depuis deux ans déjà, Mdeon est l'organe officiellement reconnu pour assurer la procédure de visa prévue par l'article 10 de la Loi sur les médicaments. Notre pays a ainsi répondu à une directive européenne qui stipule que tous les prestataires de soins doivent pouvoir prescrire, délivrer ou administrer de manière impartiale.

Le jeudi 4 décembre 2008, le docteur Bernard Maillet a été élu comme nouveau président pour une période d'un an pendant le Conseil d'Administration de l'ASBL Mdeon. Richard Van den Broeck (Directeur Unamec) et le Pharm. Marc-Henri Cornely (Secrétaire général Ophaco) ont été élus à la vice-présidence et assureront respectivement après un et deux ans la présidence de Mdeon. Une (double) interview nous a été accordée par la directrice Stéphanie Brillon (juriste) et l'actuel président Bernard Maillet (médecin spécialiste en anatomopathologie), également trésorier du Groupement des Unions professionnelles belges de médecins spécialistes (GBS).

Membres Mdeon en 2009

Les associations de médecins

Belgische Vereniging van Artsensyndicaten / Association Belge des Syndicats Médicaux (BVAS-ABSyM)
Domus Medica
Kartel
Société Scientifique de Médecine Générale (SSMG)
Syndicaat van Vlaamse Huisartsen (SVH)

Verbond der Belgische Beroepsverenigingen van Geneesheren-Specialisten / Groupement des Unions Professionnelles Belges de Médecins Spécialistes (VBS-GBS)

Les associations de pharmaciens

Algemene Pharmaceutische Bond / Association Pharmaceutique Belge (APB)
Instituut voor Permanente Studie voor Apothekers (IPSA)
Société Scientifique des Pharmaciens Francophones (SSPF)
Vereniging der Coöperatieve Apothekers / Office des Pharmacies Coopératives de Belgique (OPHACO)

Les associations de vétérinaires

Formavet
Union Professionnelle Vétérinaire (UPV)

Les associations de dentistes

Verbond der Vlaamse Tandartsen (VVT)

Les associations de l'industrie

FeBelGen (médicaments génériques)
pharma.be (originele geneesmiddelen)
Unamec (medische hulpmiddelen)

Les membres correspondants

Nationale Raad der Orde der Geneesheren/Conseil National de l'Ordre des Médecins.

Qui sont les membres du conseil d'administration de l'asbl Mdeon?

Bernard Maillet - La plate-forme déontologique (élu) peut se composer de différents groupes professionnels dans les soins de santé, comme le stipule l'article 10 de la loi du 25 mars 1964. Actuellement, elle est composée comme indiqué dans l'encadré des membres de Mdeon en 2009.

En premier lieu, il s'agit des médecins, à la fois des spécialistes et des généralistes. La deuxième branche se compose des pharmaciens, des dentistes et des vétérinaires. La troisième branche, enfin, concerne les différentes catégories de l'industrie (Pharma.be/Febelgen/Unamec).

A la fin de l'année dernière, les trois branches ont désigné leur membre au conseil

d'administration pour une période de trois ans. Mdeon se veut une plate-forme autorégulatrice ouverte et transparente et souhaite y impliquer un maximum de gens. Il est important de signaler que les différentes parties impliquées dans cette matière ont voulu faire passer ensemble un signal puissant afin de que les choses se déroulent de manière correcte et transparente.

Stéphanie Brillon - Aujourd'hui, il siège au total 14 administrateurs au conseil d'administration.

La composition du conseil d'administration a été étendue l'année dernière de 12 à 15 personnes. Depuis 2008, les vétérinaires et dentistes ont également un siège au conseil d'administration. Actuellement, le 15^e siège est toujours vacant et est réservé aux infirmières, kinésithérapeutes et paramédicaux.

Quel regard portez-vous sur le fonctionnement de Mdeon en 2008?

Stéphanie Brillon - Début 2008, Mdeon a reçu un rapport d'évaluation positif d'un auditeur externe. Il est apparu que Mdeon avait bien respecté ses conditions d'agrément. En même temps que le rapport d'activités annuel, ce document a été transmis au cabinet de la Ministre Onkelinx, après quoi l'agrément a été réglé par un A.R.. L'agrément que nous avons reçu l'année dernière est valable jusqu'à la fin mars 2009.

En avril, nous prévoyons un nouvel agrément qui sera à nouveau valable pour une période d'un an. Après ces excellents débuts, Mdeon ne va pas se reposer sur ses lauriers et trois groupes de travail ont été institués: déontologie, communication et statuts. Le groupe de travail déontologie est encore actif pour le moment. Le groupe de travail communication a décidé de mettre au point un dépliant (flyer) qui sera envoyé, ce printemps encore, à un maximum de parties concernées (industrie, associations professionnelles).

Bernard Maillet - L'année dernière, le conseil d'administration de Mdeon a également décidé d'intégrer une nouvelle catégorie de membres dans la liste des membres. Ce sont les membres dits 'cor-

respondants' auxquels appartient notamment l'Ordre des Médecins. L'Ordre ne fait pas partie du conseil d'administration mais son avis peut toujours être demandé en qualité d'expert externe. Les deux organisations traitent en effet de thèmes communs sur le plan de la déontologie. Bien que l'ordre puisse se reposer sur une relation privilégiée avec Mdeon, il n'a cependant pas de droit de vote parce que l'Ordre est un organe disciplinaire. En aucun cas, il ne peut intervenir simultanément comme juge et partie. L'Ordre des Pharmaciens n'a provisoirement manifesté aucun intérêt.

Début février, l'affiliation de l'Ordre national des Médecins en tant que membre correspondant a été validée par l'Assemblée Générale. En outre, le syndicat des médecins KARTEL est également présent pour une affiliation.

Quels sont vos objectifs pour cette année?

Bernard Maillet – Ma principale préoccupation est d'améliorer la communication et, notamment, l'image quelque peu négative à laquelle Mdeon est confrontée. Trop souvent, nos confrères considèrent Mdeon comme un agent de police qui distribue constamment des amendes. Mais ce n'est pas la tâche d'un organe autorégulateur. Parfois, les spécialistes ont eu l'impression qu'une chasse aux sorcières était organisée contre eux parce que ce sont surtout eux qui prennent part à divers congrès médicaux dans les différents continents. Entre-temps, le code déontologique et les règles d'application avec les partenaires ont été reconsidérés. Comme chaque nouvelle organisation, la nôtre doit faire ses maladies de jeunesse mais celles-ci ont en grande partie été guéries correctement avec tous les opérateurs concernés. Nous sommes ensemble parvenus à un règlement correct. Heureusement, des mesures plus équilibrées et réalistes ont été prises. Par exemple : un orateur à un congrès doit avoir suffisamment de temps pour pouvoir récupérer. Une nuitée supplémentaire ne doit pas en soi indiquer un préjudice excessif.

Une aide insuffisante doit être apportée dans la société pour les activités auxquelles prennent part les médecins parce que

celles-ci améliorent la qualité des soins de santé en diffusant des informations, connaissances et expériences précises. Par cette réglementation, nous espérons y faire face. Mais il est impossible d'exclure complètement l'apport financier de l'industrie. Dans le monde entier, deux tiers du budget de tous les congrès médicaux sont en effet apportés par l'industrie. Sans cette aide financière, le corps médical n'est plus en mesure de se recycler lors des congrès médicaux internationaux. Jusqu'à présent, aucun partenaire ne s'est déclaré prêt à déboursier un tel budget. Mais il doit exister des règles claires. Le but de ces règles est de garder le niveau de sponsoring correct et de rendre le budget transparent. Ainsi, personne ne doit se sentir 'gêné'.

Stéphanie Brillon – L'un des principaux points d'action de cette année est de continuer à dispenser des informations correctes, à la fois à l'industrie et aux prestataires de soins. Notre principale préoccupation est que les informations soient transparentes et égales pour tous. Actuellement, nous consacrons beaucoup de temps au renouvellement de notre site web. Depuis la nouvelle année, on peut déjà y retrouver le nouveau formulaire de demande standardisé. Celui-ci est plus clair et contient des menus à choix multiple. Les déposants doivent désormais compléter eux-mêmes les données et peuvent également réutiliser les demandes antérieures.

Bernard Maillet – Il est très important que tout le monde sache quelles sont les normes applicables à tout le monde. Toutes les informations essentielles vont prochainement figurer sur la page d'accueil du site web qui est munie d'un menu structuré. Auparavant, les informations essentielles à propos du délai de dépôt d'une demande figuraient uniquement dans le code de déontologie. À présent, ces informations figurent en première page.

Combien de demandes avez-vous traité en 2007 et 2008 ?

Stéphanie Brillon – En fin de compte, nous avons recensé en 2007 95 % de demandes approuvées alors que certaines instances ont prétendu à tort que la plupart des demandes avaient été refusées. Si l'on compte les refus 'administra-

tifs', le pourcentage chute certes à 83 %. Mais l'opinion selon laquelle Mdeon refuserait de nombreuses demandes est tout à fait infondée. En 2007, 5.320 demandes ont été déposées. Parmi les 17 % de dossiers qui ont été refusés, environ deux tiers des refus portaient sur la forme (dossiers déposés tardivement/dossiers incomplets) et seulement un tiers sur le fond.

En 2008, le bureau des visas a traité 5657 demandes de visa. Le pourcentage d'approbations est passé de 83 % à 85 %. Dans les 15 % de refus, les motifs de refus administratifs représentent 50 % des cas.

Qu'est-il important de savoir à propos de la procédure de visa ?

Stéphanie Brillon - L'important est que la demande soit introduite avant que les participants ne soient invités. Les médecins doivent savoir préalablement si le sponsoring d'une activité a ou non été approuvé. Sauf si le délai de dépôt n'est plus d'application, une firme peut toujours déposer un nouveau dossier en cas de refus. Une firme peut donc toujours déposer un dossier modifié si elle tient compte des remarques du bureau des visas. Le numéro de visa implique une garantie pour le médecin que le sponsoring a été accordé. Les entreprises doivent obligatoirement indiquer ce numéro sur l'invitation. La fonction de Mdeon est limitée à un contrôle a priori. Sa tâche n'est pas de contrôler la situation sur place, c'est la tâche de l'agence fédérale. Les prestataires de soins doivent toutefois garder à l'esprit que, s'ils sont sponsorisés par une entreprise pour aller à un congrès où une manifestation, ils doivent d'abord vérifier si l'entreprise a reçu le numéro de visa de Mdeon. Tant les entreprises que le prestataire de soins sont en effet coresponsables - même sur le plan pénal - du respect de la procédure de visa (à peine d'amendes).

Au moindre doute, tous les travailleurs de la santé peuvent toujours prendre contact avec Mdeon pour avis. En cas de refus éventuel, nous sommes prêts à fournir des renseignements supplémentaires.

Bernard Maillet – Je conseille aux entreprises de déposer leurs demandes le plus vite possible dès que le programme com-

plet est établi. Je suis et reste un fervent défenseur du modèle multimodal qui doit permettre plusieurs formats de formation continue, notamment des congrès internationaux. Outre la séance plénière, les médecins peuvent également poser une question aux experts médicaux dans une atmosphère conviviale pendant le lunch ou la pause-café. De nombreux confrères y voient une plus-value.

L'image erronée que véhiculent les médias de grand public selon laquelle les médecins sont payés pour leurs vacances par l'industrie est tout à fait inexacte. Je tiens à ajouter qu'un visa doit seulement être demandé lorsqu'il est question d'une activité avec nuitée.



Bernard Maillet et Stéphanie Brillon

Les médecins ont-ils la certitude que leur participation à un congrès ne sera pas imposée fiscalement?

Stéphanie Brillon – Normalement, en 2008, tous les médecins ont reçu une lettre de l'administration fiscale. Si un médecin est sponsorisé par une firme pour se rendre un congrès médical, le médecin reçoit une fiche 281.50 de cette entreprise (avantages de toute nature). Normalement, cette personne est imposée sur cette somme à moins qu'elle ne puisse apporter la preuve qu'il s'agit de frais professionnels déductibles. Cependant, pour un médecin, il n'est pas évident de conserver les justificatifs lorsqu'une firme se charge de tout. L'administration fiscale a heureusement adopté une simplification administrative il y a quelques mois si le numéro de visa de Mdeon figure sur cette fiche fiscale. Si l'avantage obtenu d'une firme est lié à un numéro de visa, le contribuable en question ne doit plus apporter la preuve en cas de contrôle éventuel qu'il s'agit bien de frais professionnels déductibles. Le contrôleur fiscal ne peut donc plus le contester.

Bernard Maillet - Grâce à Mdeon, tous les travailleurs de la santé (indépendants) qui participent à un congrès médical bénéficient d'une simplification fiscale et administrative.

Je vous souhaite de tirer le meilleur parti de l'action de Mdeon!

Phn. J. Waelkens

Pour plus d'informations, vous pouvez surfer sur www.mdeon.be ou appeler le secrétariat de Mdeon au numéro 02 609 54 90.

